

# CONGÉS

## NE PERDEZ PLUS VOS CONGÉS !

### Congés payés

Les congés doivent être posés entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 31 mai 2017.  
Le délai de prévenance est de 3 mois. Le manager dispose d'un mois pour les valider.  
**Au 31 mai, les congés payés non posés sont définitivement perdus !**  
Posez dès à présent votre solde de congés payés.



### RTT Employeur

Les RTT (E) sont à la disposition des salarié-e-s, 3 mois avant la fin de la période de prise des congés, soit à partir du 1<sup>er</sup> mars.

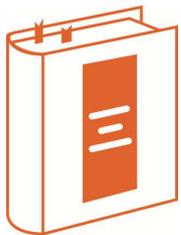
### RTT Employeur et Salarié-e

Le délai de prévenance pour les RTT (E ou S) est de 7 jours.  
Les RTT non prises peuvent être reportées jusqu'au 31 août, avec accord du manager.

### Congés payés par anticipation

Nous ne le rappellerons jamais assez ; Les congés payés pris par anticipation sont uniquement **à l'initiative des salarié-e-s !**

Personne ne peut se voir imposer la prise de congés payés par anticipation !



## PÉRIODE DE CONGÉS D'ÉTÉ

**La CFDT, comme les années précédentes, est opposée à cette note de la Direction sur la prise des congés, qui est moins favorable que le Code du Travail.**

**En effet, le Code du Travail prévoit que le personnel peut poser ses CP de début mai à fin octobre, alors que la note de Gfi réduit cette période de début juin à fin septembre.**

## JOUR DE REPOS SUPPLÉMENTAIRE

Nous savons qu'il est parfois difficile de faire valoir ses droits à GFI, aussi la CFDT vous invite à vérifier le nombre de jours que vous avez personnellement travaillés (1) du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016.

Si vous avez effectivement travaillé **plus de 218 jours**, tous les jours supplémentaires sont récupérables. **Contactez vos représentants CFDT** (coordonnées en dernière page) et/ou faites votre demande auprès de votre manager et votre RRH.

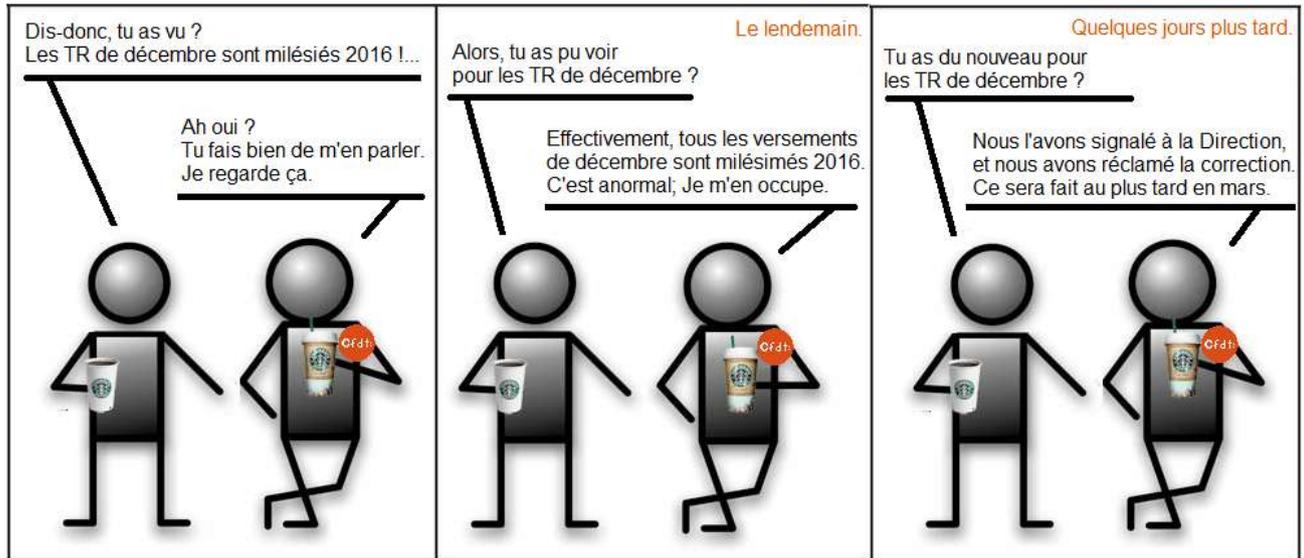
Les années se suivent mais ne se ressemblent pas... En 2011, le nombre de jours possiblement travaillés sur l'année de référence s'élevait à 220. La Direction avait régularisé la situation en octroyant 2 jours de congés supplémentaires à tout le personnel. Mais ça c'était en 2011 !... En 2016, nous sommes dans une situation comparable, mais la Direction en a un traitement différent : Ne seront régularisés que les salarié-e-s qui le demandent !

- (1) Les jours à prendre en compte sont évidemment les jours travaillés, mais aussi :
- les jours d'absences pour : maladie (<90j), maternité, paternité, accident travail/trajet,
  - les congés exceptionnels pour événements familiaux,
  - les périodes de formation (hors CIF)
  - les RTT.



**MILLÉSIME TR DÉCEMBRE**

**J'AI BIEN FAIT D'EN PARLER**



Jusqu'à présent les TR (Tickets Restaurant) du mois de décembre étaient toujours des TR millésimés sur l'année suivante. Ceux versés sur les comptes des salarié-e-s en décembre 2016 sont millésimés 2016.



Vos Délégué-e-s du Personnel ont réclamé que le millésime des TR de décembre soit corrigé (2016 → 2017).



**Les chargements effectués au mois de décembre seront transformés en millésime 2017 durant la période de changement de millésime (en février/mars), sans aucune intervention des bénéficiaires.**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



**SECRÉTAIRE  
OU PDG ?**

Seulement 10 %  
des femmes  
sont dirigeantes  
d'entreprises.  
Être PDG ne doit pas  
être une fonction  
exclusivement  
masculine.



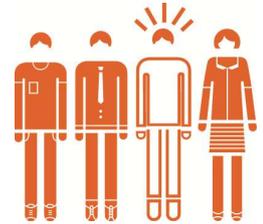
F3C-CFDT.FR

**ENSEMBLE BRISONS  
LES STÉRÉOTYPES**

# UES Gfi Informatique

## REPRÉSENTANT SALARIÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc LOUIS, il a été procédé à la désignation du représentant des salarié-e-s au Conseil d'Administration de la société Gfi informatique. C'est Monsieur Jean-Philippe DUBOUST qui a été élu par les membres du CCE le 20 janvier dernier.



# Gfi PROGICIELS

## RENOUVELLEMENT PARTIEL du CHSCT

Suite à la vacance de deux postes au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), il a été procédé à un renouvellement.

Notre candidat, **Tomas RODRIGUEZ** (ex-Chronotime) a été élu à l'un des deux postes.

## REPRÉSENTANT CFDT AU CE

**Tomas RODRIGUEZ** (ex-Chronotime) a été désigné RS (Représentant Syndical) CFDT au CE (Comité d'Établissement).

Pour contacter Tomas 06 64 08 98 93



# Gfi Informatique IDF

## RENOUVELLEMENT PARTIEL du CHSCT

Suite à la vacance d'un poste au CHSCT, il a été procédé à son renouvellement.

Notre candidat, **Yassine FARES** (ex-Gfi-Consulting) a été élu à ce poste.

Pour contacter Yassine : [cfdt\\_consulting@yahoo.fr](mailto:cfdt_consulting@yahoo.fr)

A noter que depuis sa désignation, la secrétaire du CHSCT n'a produit aucun PV.

La **CFDT** a soulevé les problèmes qui en découlent en CE de décembre :

- Quelle est la validité des votes du CHSCT sans PV ?
- Comment le personnel peut-il être informé sans PV à disposition sur l'intranet ?



# NÉGOCIATIONS À GFI

## Gestion des emplois et des parcours professionnels

Malgré les imperfections du texte (détails dans notre communication du mois de décembre 2016), la **CFDT** a signé cet accord, ainsi que la **CFE-CGC** et la **CFTC**.

Voici l'essentiel de ce texte applicable à tous le personnel.

### Le Référentiel Métier

- Un outil indispensable de la gestion des emplois et des parcours professionnels.
- Une structure unique pour l'ensemble des métiers.
- Un référentiel par branche, pour les métiers de la vente et pour les métiers transverses.
- Le Référentiel Métiers permet d'identifier les évolutions possibles.

**La CFDT déplore que chaque fonction ne soit pas associée à un coefficient ni à une fourchette de salaire.**

### La commission de suivi

- Composition un représentant pour chaque OS signataires, deux représentants du CCE et deux représentants de la Direction.
- Fréquence : une réunion annuelle

### Le suivi de carrière

- **L'entretien professionnel (EP)**, point sur la carrière et perspectives d'évolution professionnelle, a lieu pendant les heures de travail tous les 2 ans à date d'anniversaire d'entrée ou de dernier entretien.
- **Le suivi de mission**, organisé pendant les heures de travail, son but est de faire le point sur la mission en cours.

### Les jeunes embauché-e-s

- Entretien d'accueil par son manager direct ainsi que par un représentant de la DRH.
- Remise d'une fiche emploi issue du référentiel Métiers, qui recense les compétences et ses missions principales.
- Réunion « WELCOME » dans le trimestre qui suit l'embauche.
- Le référent, un interlocuteur privilégié.
- Bilan de fin de période d'essai.
- Tutorat senior : le senior partage son expérience.
- Tutorat inversé : jeune diplômé-e partage ses connaissances.
- Intégration des jeunes en difficulté via le dispositif POE (préparation opérationnelle à l'emploi).

### Les seniors

- Développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation : bilan de compétences, VAE...
- Prévention de la pénibilité.
- Aménagement des fins de carrière.

### Formation

- Légale : Plan de formation, Période de professionnalisation...
- L'université Gfi

**Cf. « SALARIÉ-E-S NON PRÉVU-E-S AU PLAN 2017 » dans notre communication du mois de novembre 2016.**

### Mobilité interne

- Mobilité professionnelle et/ou géographique.

### Représentant du personnel

- Entretien de début de mandat.



# NÉGOCIATIONS À GFI

## Rémunération et le temps de travail



Bien que la **CFDT** reconnaisse des points positifs au projet d'accord, nous n'avons pas pu signer un texte qui ne prévoit que 1% d'augmentation de la masse salariale, organisée sur du tout individuel.

Les signatures de la **CFE-CGC** et la **CFTC** sont insuffisantes, et c'est donc une décision unilatérale de l'employeur qui s'applique.

- **Abonnement de transports** en commun, dont abonnement à location de vélos : prise en charge par l'employeur à hauteur de 60 %.
- **Barème des indemnités kilométriques** : application du barème fiscal 4 CV.

jusqu'à 5 000 km / an	de 5 000 à 20 000 km / an	au-delà de 20 000 km / an
d x 0,493 €	(d x 0,277 €) + 1 082 €	d x 0,332 €

d = distance parcourue à titre professionnel

Le même barème, 0,332 €, sera appliqué à tout le personnel. C'est lors du calcul du nombre de km effectués sur l'année (12 mois, de décembre 2016 à novembre 2017), qu'il sera procédé aux éventuelles régularisations.

## Égalité professionnelle et la qualité de vie au travail

La **CFDT** n'a pas signé ce projet d'accord :



- Pour une raison technique : parce que le texte regroupe deux thèmes, l'égalité professionnelle et le handicap, alors que ce sont deux ANI différents et que nous devrions donc avoir deux projets d'accords distincts.
- pour des questions de fond : des mesures insuffisantes, et un accord qui s'appelle « égalité professionnelle et qualité de vie au travail » et qu'aucune disposition n'est prévue sur le thème de la qualité de vie au travail (rien sur le droit à la déconnexion, les risques professionnels, l'absentéisme ni les conditions de travail...).

Un seul point positif dans le texte : la mise en place d'une aide financière annuelle des salarié-e-s bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), par l'attribution de CESU (1 000 € / déclaration RQTH, puis 500 € / années suivantes).

La seule signature de la **CFTC** est insuffisante, et c'est donc une décision unilatérale de l'employeur qui s'applique... Ab bah, oui, mais là la Direction n'a pas pris de décision unilatérale... Alors ce sont toujours les mêmes règles :

- 1 000 € de Ticket CESU l'année de la RQTH.
- 500 € de Ticket CESU l'année de renouvellement de la RQTH.

Sachant que les RQTH sont attribuées pour 3 ou 5 ans, première moralité *Gfi-enne* : « **il y a des années moins pénibles où les RQTH n'ont pas besoin d'aide.** ».

Saquant que ce sont les handicaps les plus lourds et/ou permanents qui déclenchent une RQTH d'une durée plus longue, et par conséquent d'un renouvellement moins fréquent, deuxième moralité *Gfi-enne* : « **plus t'es souffrant, moins tu as besoin d'aide !** ».



# CE IDF / BILAN VOYAGES 2016

Prestation	Nombre de salarié-e-s	Coût global	Coût pour le CE		
			Montant de la subvention du CE par salarié-e		
			Mini	Moyenne	maxi
Subvention voyage	156	31 K€	100 €	198 €	200 €
Voyages du CE *	38	80 K€	889 €	2 114 €	3 667 €

\* 2 voyages ont été organisés en 2016 : USA et LANZAROTE



## Le succès de la subvention voyage est indiscutable !

La prestation a été ouverte le lundi 3 octobre à 00 h 00, et c'est à 19 h 28 le même jour, que le budget qui lui était consacré a été épuisé.

Sur les 2 440 salarié-e-s, ce sont 156 qui ont pu en bénéficier.

La prestation ayant été arbitrairement fermée le mercredi 5 octobre vers 10 h, nous n'avons pas la visibilité de tous ceux/celles qui auraient souhaité en bénéficier.

La **CFDT** avait pourtant demandé que les salarié-e-s puissent continuer à s'inscrire au-delà du budget prévisionnel de 30 K€ pour mesurer l'intérêt porté à cette nouvelle prestation.



## La subvention voyage : Une proposition CFDT !

Malgré un vote à l'unanimité de la mise en place de cette nouvelle prestation proposée par la **CFDT**, tous les membres du CE n'ont pas la même ferveur pour la soutenir.

En effet, vu le succès de la prestation, vos élu-e-s **CFDT** ont immédiatement demandé que le budget prévisionnel soit augmenté, pour qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier.

Non soutenue par les autres élu-e-s, cette mesure n'a malheureusement pas été appliquée.

**Vos élu-e-s CFDT continueront à soutenir cette prestation, et demandent sa reconduction en 2017, avec un budget plus conséquent qu'en 2016.**



# ÉPARGNE SALARIALE

Des nouvelles de vos actions GFI Informatique ...

Si vous étiez déjà dans le navire GFI Informatique en 2011, 2012 ou 2013, vous avez reçu quelques actions gratuites GFI Informatique. Ces actions ont été déposés dans un dispositif d'épargne salariale nommé « Fonds commun de placement d'entreprise GFI Informatique expansion ». Elle y restera bloquée sept ans. Ce fonds recueille aussi une partie bloquée de votre intéressement / participation.



Nous avons été élu au conseil de surveillance de ce fond, Voilà l'essentiel de ce nous avons retenu de la première réunion.

7167 salarié(e)s sont actuellement détenteurs de parts de ce Fonds

La valorisation actuelle moyenne est de 378 Euros. Grace à l'OPA de Mannai, la performance de l'action GFI et de ce fond a été de plus de 57% en 2015. Mais, cette période faste est maintenant terminée car l'évolution actuelle et prévisionnelle est proche de zéro. Rappelons que chaque salarié a la possibilité de réaliser gratuitement un arbitrage lui permettant de déplacer son épargne vers les autres placements gérés par Natixis Interépargne en se connectant sur son espace épargnant. Un choix de fonds obligatoire, monétaire ou actions lui est alors proposé.

Ce fond de placement est dorénavant fermé aux nouveaux adhérents et en voie de disparition. Le montant actuel de ce fond est d'environ 2,4 millions d'euros. Alors qu'en juin 2016 il a été de 2,7 millions d'euros. Les salariés donc sont en train de se faire débloquent leurs fonds. Ce fond sera intégré dans un autre fond une fois un seuil d'1 million atteint. Ce qui se produira dans 3-4 ans sûrement.

Notre conseil est de se le faire débloquent afin de toucher de l'argent en remplissant une des conditions suivantes :

- \* Achat ou agrandissement d'une résidence principale ;
- \* mariage ou pacs ;
- \* divorce ;
- \* Départ de l'entreprise ;
- \* création ou reprise d'une entreprise ;
- \* naissance du 3eme enfant



Il aussi possible de procéder à un arbitrage sans frais pour sortir de ce fonds.

Nous déplorons la fin programmée de ce dispositif d'épargne salariale. Le fossoyeur est à chercher du côté de la direction de GFI Informatique qui a distribué de très faibles montants en actions GFI gratuites, en intéressement ou en participation.

Vos représentant-e-s **CFDT** nouvellement élu-e-s au Conseil de Surveillance du FCPE (1)

Oxana de Villeneuve et Christophe SIMON

(1) Fonds Commun de Placement d'Entreprise GFI INFORMATIQUE EXPANSION,

# COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

Aujourd'hui, les carrières professionnelles sont rarement linéaires. Pour vous accompagner dans votre parcours, le ministère du travail met en place un nouvel outil : le CPA.



### Le CPA c'est quoi ?

Un nouvel outil pratique pour avancer dans sa vie professionnelle, qui regroupe le CPF (compte personnel de formation), le CEC (compte d'engagement citoyen) et le CPP (compte personnel de prévention de la pénibilité).



### C'est pour qui ?

Tout le monde : salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, fonctionnaires ou travailleurs indépendants...



### Ça sert à quoi ?

Accès à la formation, bilan de compétences, prise en compte des activités bénévoles et du volontariat... : chacun accumule des droits à la formation tout au long de sa vie active et peut les utiliser au moment choisi, en fonction de ses besoins.



### Pourquoi activer et consulter son compte activité ?

Pour 4 bonnes raisons : connaître ses droits à la formation professionnelle, utiliser des services pour construire son projet professionnel, rechercher une formation et consulter ses bulletins de salaire dématérialisés.

## LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ PERMET DE...



**visualiser** sur un même espace, votre compte personnel de formation (CPF), votre compte d'engagement citoyen (CEC) et votre compte personnel de prévention de la pénibilité (CPP) ;

**utiliser** vos droits acquis tout au long de votre carrière professionnelle quelle que soit votre situation (salarié, agent public, travailleur indépendant, en recherche d'emploi...) ;

**consulter** l'ensemble de vos bulletins de salaires dématérialisés dont l'archivage est assuré par l'un des opérateurs reconnu du compte personnel d'activité.

[http://idf.direccte.gouv.fr/Tout-savoir-sur-le-nouveau-compte-personnel-d-activite-CPA?utm\\_source=sarbacane&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Newsletter%2082%20du%2017-01-2017](http://idf.direccte.gouv.fr/Tout-savoir-sur-le-nouveau-compte-personnel-d-activite-CPA?utm_source=sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=Newsletter%2082%20du%2017-01-2017)

**EN SAVOIR PLUS** ▶



# PRÉVOYANCE

## APRÈS LA COMPLÉMENTAIRE SANTE, CAP SUR LA PRÉVOYANCE.

L'année 2016 a été marquée par la généralisation de la complémentaire santé à tou-te-s les salarié-e-s. 2017 devrait être consacrée à la prévoyance lourde (arrêt de travail, décès, invalidité, incapacité, etc.).

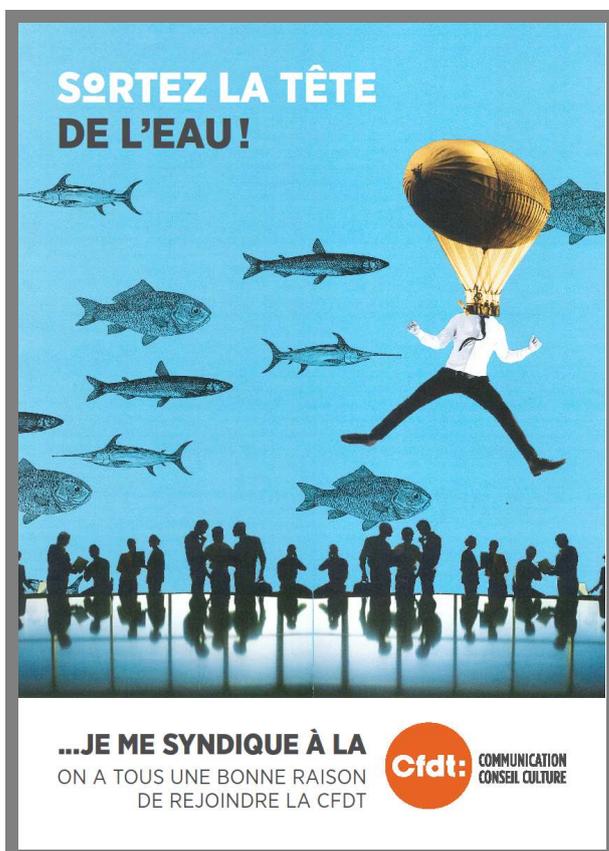


### Objectif de la CFDT : couvrir l'ensemble des salariés et améliorer les garanties.

On ne le dira jamais assez : la généralisation de la complémentaire santé à l'ensemble des salariés du privé est l'un des acquis fondamentaux de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi signé par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, doivent bénéficier d'une complémentaire santé prise en charge au moins pour moitié par leur employeur. De plus, la loi définit un panier de soins minimum, autrement dit un niveau de garanties minimales que doivent proposer toutes les complémentaires santé afin d'éviter l'apparition de contrats à bas coût sans réelle utilité pour les salariés.

**EN SAVOIR PLUS ▶**

[https://www.cfdt.fr/portail/protection-sociale/-/solidarites/apres-la-complementaire-sante-cap-sur-la-prevoyance-lourde-srv1\\_403680](https://www.cfdt.fr/portail/protection-sociale/-/solidarites/apres-la-complementaire-sante-cap-sur-la-prevoyance-lourde-srv1_403680)



# Décès de François CHÉRÈQUE

François CHÉRÈQUE, secrétaire général de la CFDT de 2002 à 2012, déclarait "le compromis n'est pas une compromission, le dialogue n'est pas une complicité et un accord n'est pas une trahison".

C'est bien là notre syndicalisme, salut l'ami ...



# PARLONS TRAVAIL

## Suites de *Parlons travail* : 2<sup>nd</sup>e phase de la campagne !



La première phase de Parlons Travail s'est achevée le 31 décembre avec la clôture de l'enquête. Celle-ci a été un immense succès et a permis à plus de 200 000 personnes de s'exprimer sur Parlonstravail.fr dont une majorité de non-syndiqués (55%).

La seconde phase de la campagne va débiter rapidement. Elle visera plusieurs objectifs : rendre compte des résultats de l'enquête ; faire émerger le travail dans le débat public ; alimenter nos revendications ; et proposer aux participants (et à d'autres) de continuer à parler travail.

### Analyse et restitution des résultats

Une extraction des données a été effectuée le 2 janvier et est en cours de traitement. Ces travaux s'effectuent en collaboration avec des statisticiens et sociologues. L'objectif est d'élaborer une analyse permettant une restitution et publication des résultats de l'enquête pour peser dans le débat public dans le cadre de la présidentielle.



**La publication des résultats aura lieu le jeudi 16 mars 2017** au travers d'une conférence de presse et d'un événement organisé à la confédération, auquel les candidats à la présidentielle seront invités.

Une restitution des résultats sera intégrée sur le site Parlonstravail.fr via une animation utilisant la même mécanique que la phase d'enquête. Les participants s'étant inscrits pour recevoir de l'info de la CFDT et les résultats recevront un mail spécifique lors de la mise en ligne des résultats.

### L'enquête continue sur Parlonstravail.fr

Le site Parlonstravail.fr reste ouvert ainsi que le questionnaire jusqu'en septembre 2017. Les internautes pourront donc continuer à s'exprimer sur leur travail. Leurs réponses alimenteront les données brutes accessibles en ligne. Elles ne seront simplement pas prises en compte dans l'analyse des sociologues et la restitution de mars 2017.



**EN SAVOIR PLUS ▶**

<https://www.parlonstravail.fr/portrait/data/all#>

# CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

## Vos représentant-e-s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) 06 45 81 26 02

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	<a href="mailto:f.demori@hotmail.fr">f.demori@hotmail.fr</a>	
<b>Ile de France</b>	Ibrahima BADIANE	<a href="mailto:cfdt.ibrahima@gmail.com">cfdt.ibrahima@gmail.com</a>	
	Consuelo FELIU LLOMBART	<a href="mailto:gfi.cfdt@gmail.com">gfi.cfdt@gmail.com</a>	
	Patrick LOU	<a href="mailto:lou.cfdt@free.fr">lou.cfdt@free.fr</a>	
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	<a href="mailto:cfdt.med@gmail.com">cfdt.med@gmail.com</a>	07 81 75 43 01
<b>Nord</b>	Christian TANGHE	<a href="mailto:cfdtnord@free.fr">cfdtnord@free.fr</a>	
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	<a href="mailto:ouest.cfdtgfi@gmail.com">ouest.cfdtgfi@gmail.com</a>	
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdtra@yahoo.fr">cfdtra@yahoo.fr</a>	
<b>Sud-Ouest</b>	Didier POUSSON	<a href="mailto:cfdt.gfi.sudouest@gmail.com">cfdt.gfi.sudouest@gmail.com</a>	

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	<a href="mailto:cfdt.gfi.ip@gmail.com">cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	<a href="mailto:ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com">ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	

### GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	<a href="mailto:cfdtprogiciels@yahoo.fr">cfdtprogiciels@yahoo.fr</a>	
-------	--------------	--	--

### Hors UES

<b>COGNITIS</b>	Sébastien LACREU	<a href="mailto:cfdt.cognitis@gmail.com">cfdt.cognitis@gmail.com</a>	
<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdt.infogen@gmail.com">cfdt.infogen@gmail.com</a>	
<b>GFI INFORMATIQUE TELECOM</b>	Marie-Claire VIGUIER	<a href="mailto:cfdtgfiit@free.fr">cfdtgfiit@free.fr</a>	
<b>Business Document</b>	Dominique BERNARDINI	<a href="mailto:cfdt.bdoc@gmail.com">cfdt.bdoc@gmail.com</a>	06 11 78 72 93

